

FINALITÉS ÉCONOMIQUES

par

Paul LÖWENTHAL

L'économie comme science	
L'objet	1
Le champ couvert	2
La méthode suivie	3
Les moyens mis en œuvre	4
Le statut de la rationalité	5
Le statut actuel des fins et des valeurs	6
Les acteurs	7
L'économie comme réalité	
Les personnes	8
Les entreprises	8
Les pouvoirs publics	9
Les « systèmes »	9
L' « économie-monde » et son histoire	10
L'économie comme discipline	
Finalité en économie, finalité de l'économie	11
Bibliographie	13
Annexe : le paradigme concurrentiel	14

Parce que l'économie est une discipline à finalité pratique, la question des fins se pose à plusieurs niveaux. Le niveau de l'«*objet*», comme en toute science : quelle est le statut des fins dans la réalité économique, c'est-à-dire dans le chef des acteurs individuels et collectifs qui vivent l'économie, *dans* l'économie. Le niveau du *sujet*, dans l'action consciente que les acteurs mènent *sur* l'économie : leurs politiques individuelles et collectives. Entre les deux, la *science* économique informe les décisions, et elle n'a donc pas pour seul but la connaissance gratuite. Se pose dès lors la question de ses fins propres et, séparément, de celle d'économistes qui ne laissent pas réduire à leur fonction technique.

Nous n'aborderons ces questions de front qu'au terme d'un parcours qui aura élucidé la portée et les limites d'une science à l'identité singulièrement ambiguë. On verra, dès à propos de son objet, qu'à l'accepter de façon non critique nous préjugerions de la réponse à nos questions.

L'ÉCONOMIE COMME SCIENCE

L'objet

L'économie, comme réalité et comme discipline, se définit matériellement par son champ : la production, la circulation et la consommation des richesses, et formellement par la rationalité qu'elle lui applique : l'efficacité dans l'allocation de moyens limités à la poursuite de fins concurrentes. Ces quelques lignes résument (trop) sereinement le résultat, qui n'est ni unanime ni univoque, d'une longue controverse qui a mobilisé les théoriciens autant que les praticiens. Ce qui montre que la question de l'objet - et des objectifs - est pertinente. Mais le débat est chargé d'ambiguïtés.

D'une part, le *champ* des richesses peut être défini plus ou moins largement et inclure ou non des « biens » porteurs de valeurs tels que la liberté, la sécurité, l'équité distributive, la culture, l'équilibre psychique ou des éléments de statut social. Si Marx a rapporté tout le psycho-social à un substrat économique, les « rapports de production », les libéraux (au sens continental) ont disserté et

formalisé l'« économie » de l'agitation étudiante ou du système démocratique, le « marché » des idéologies, et même la « rationalité » des comportements familiaux,...¹ On voudra pourtant limiter le champ de l'économique, et on le voudra d'autant plus que l'on voudra corrélativement préciser et donc spécialiser davantage la logique économique à lui appliquer : on ne voudra pas (une finalité émerge ici) agir n'importe comment en n'importe quelle matière. Dans une science qui conduit à la politique, la question du champ à couvrir est donc pertinente à une réflexion sur les fins.

La question de *méthode* est pertinente aussi. D'une part, la réticence éthique qui fait restreindre le champ de l'économique conduit corrélativement à diversifier les logiques à lui appliquer : on affirmera, positivement la pertinence du point de vue du psychologue, du sociologue, de l'historien ; normativement la pertinence du point de vue du juriste, du philosophe social, du moraliste. D'autre part, ajuster des moyens à la poursuite de fins pose la question de ces fins. Même si l'on estime qu'elles ne sont pas de la compétence de l'économiste, c'est bien la première question que doit se poser l'économiste ou l'acteur économique, puisque c'est à ces fins qu'il devra s'ajuster : c'est en fonction de leur réalisation que le premier devra évaluer les conduites ; c'est surtout en vue de leur réalisation que le second devra adapter son action.

Les *moyens* à mettre en œuvre ne sont pas neutres non plus et c'est une manière de finalité que d'imposer des contraintes sur le jeu de certains instruments. Préserver la sécurité juridique ou un minimum vital, refuser des mesures injustes ou qui devraient être imposées par la force, respecter ses engagements financiers, - voilà autant de choix qui mettent en jeu des valeurs et qui s'apparentent logiquement à une détermination ou hiérarchisation d'objectifs.

Nous réfléchissons successivement sur le champ couvert, sur la méthode suivie et sur les moyens mis en œuvre. Nous pourrions nous interroger ensuite sur la hiérarchisation des objectifs et des contraintes. Et nous devons nous poser enfin la question des acteurs : qui décide ? Des finalités et des valeurs sont constamment et logiquement en jeu, même dans les opérations les plus étroitement techniques. Nous en concluons - contre une fraction de la profession - que l'économie est essentiellement politique et que la séparation entre l'économique et d'autres disciplines (sociologie, histoire, droit, philosophie sociale,...) constitue seulement une commodité analytique. Toute légitime qu'elle soit dans son ordre, elle ne saurait prévaloir sur l'unicité des comportements qui relèvent de diverses disciplines - on ne vit pas « toutes choses égales d'ailleurs » - et elle devrait donc rester toute provisoire : les analyses valent par les synthèses qu'elles permettent.

Nous concluons toutefois aussi que l'économiste n'a pas compétence pour décider ou juger des fins économiques : des objectifs de la politique économique pas plus que des buts personnels des « agents ». Prises ensemble, ces deux conclusions justifieront que l'économiste et la science économique se voient refuser la maîtrise de leur champ.

Le champ couvert

D'aucuns, des sociologues surtout, ont accusé les économistes d'impérialisme intellectuel, parce qu'ils se mêlaient d'appliquer leur logique à des phénomènes relevant d'autres disciplines. Le reproche est à la fois fondé en fait et arbitraire en principe. Il est vrai, et contestable, que des économistes ont appliqué leur démarche à des problèmes justiciables d'autres analyses et tributaires de valeurs qui ne doivent rien à l'utilité (du moins à une utilité matérielle...) ou à la rareté. Formuler les procédures démocratiques comme un règlement des choix égocentriques d'individus ou de groupes, parler d'un marché des idéologies, réduire les conflits partisans à des jeux de stratégie, tout cela ne fait-il pas bon marché de valeurs qui sont en jeu : dignité humaine, état de droit,...?

De facto, on fera déjà valoir que ces tentatives economicistes ont été couronnées d'un certain succès. Au mieux, celui-ci confirme que la rationalité économique ne se borne pas aux utilités matérielles, ni donc au champ matériel de l'économie (et de l'économiste).² Au pis, ce n'est pas la

¹ Que le prix Nobel ait été décerné récemment à l'un de ces économistes, Gary BECKER, atteste du statut scientifique reconnu à ces travaux.

² L'efficacité est une vertu en toutes matières, en éducation ou dans l'aide humanitaire autant qu'en gestion ou en balistique. C'est la vertu spécifique du responsable. La notion ne gêne que si on la voit seulement au service d'objectifs matériels, ce qui serait une erreur - même dans la vie économique.

faute des économistes si, prétendant être des cygnes, nous nous comportons comme de vilains petits canards.

De jure, on songera certes à délimiter le champ sur lequel l'économiste a compétence. C'est ce qu'on a fait classiquement (au sens des Classiques, au début du XIX^e siècle) en faisant relever de l'économie « ce qui concerne » la production, la circulation et la consommation des richesses. Sauf à définir celles-ci, mais elles se laissent malaisément circonscrire : si j'attache de l'utilité ou une satisfaction à ma liberté ou à la culture, ces « biens » entreront en concurrence avec d'autres (un autre emploi de mon temps, davantage de revenu) et je ne pourrai les laisser en dehors de mon problème économique de choix. Et ce qui vaut nécessairement pour l'individu vaudra aussi, par extension, pour des choix collectifs portant, par exemple, sur l'équité distributive.

Le *commerce international* porte sur les équipements vidéo, dont on peut accepter que ne les achètent que ceux qui en ont les moyens et que ne les produisent que ceux qui le font le mieux, ou au moindre coût. Mais il porte aussi sur les biens culturels, qu'on voudrait préserver des seuls appétits commerciaux : la « radiotélévision de service public », ou la culture, pour laquelle l'Europe obtint une « exception » au libre-échange.³ Et il porte sur des aliments, qu'on voudrait disponibles à tous, mais pour lesquels aucune « exception » n'a été demandée...

La *politique agricole* peut chercher à protéger surtout les consommateurs en leur assurant de bas prix : ce sera volontiers le cas en pays pauvre. Elle peut chercher à procurer un revenu décent aux producteurs, en leur assurant des prix élevés : ce sera davantage le cas dans les pays riches.

Circonscrire matériellement le champ économique ne peut être qu'arbitraire. On suggérera donc une délimitation formelle. Un bien sera économique s'il est à la fois utile et rare - au sens économique (on tourne en rond) : s'il n'est pas disponible en surabondance et sans coût. Dès lors, « a » une valeur, au sens économique, ce a quoi « on » - individu ou collectivité - attache un prix.⁴ Une définition purement positive, mais formelle et qui renvoie naturellement à une définition formelle de l'ordre économique lui-même.

La méthode suivie

En termes de méthode, celle du décideur ou celle de l'analyste, il y a deux réponses formelles possibles au reproche d'impérialisme qui est fait aux économistes.

Une première réponse est que la logique économique, qui vise à employer au mieux les moyens dont on dispose pour réaliser ses objectifs, pourrait aussi bien être appelée politique, par exemple. C'est une rationalité de choix, une logique de décision dont il se fait qu'elle a été étudiée d'abord dans l'ordre matériel mais dont on n'a aucune raison de penser qu'elle ne s'applique pas à des problèmes d'autres ordres.⁵ Il n'y aurait pas impérialisme économique, mais application à divers champs d'une rationalité générale.

Les conflits d'objectifs qui résultent, dans l'ordre économique, de la rareté des moyens, le conflit entre le volume de l'emploi et sa rémunération, par exemple, sont du même ordre logique que le conflit entre progrès et sécurité, qui fut d'ailleurs mis en évidence par des économistes (A.B.FISCHER, L.H.DUPRIEZ). Dans les deux cas il faut composer en sachant que, le monde n'étant pas le Royaume, à trop privilégier l'objectif ultime - la sécurité, le niveau de vie - au détriment de l'objectif « intermédiaire » - le progrès, l'emploi, - on manque les deux.

Une deuxième réponse est que la généralité de la logique économique a une contrepartie. Si la logique économique s'applique à plusieurs champs, d'autres logiques s'appliquent de même au champ des richesses matérielles. La production, la circulation et la répartition des biens concernent l'ingénieur, le financier, le sociologue, le juriste, le psychologue, le philosophe politique,... Autonome

³ Si tant est que le souci des Européens dans cette affaire soit culturel, plutôt que financier...

⁴ Kenneth BOULDING dit que l'économie est ce dont s'occupent les économistes. Ce n'est pas une boutade !

⁵ En économie même, la rationalité économique ne vise pas des richesses matérielles mais les utilités que l'on tire, soit de tels objets, soit de biens immatériels ou symboliques comme un pouvoir. Et cette utilité, quoique égocentrique, pourra résider dans une reconnaissance sociale ou une satisfaction morale. Au demeurant, la science économique exporte, mais importe aussi. La recherche opérationnelle est passée de l'art militaire à la gestion et à la programmation économique. Et on se réjouira de ce qu'un même outil, la théorie des jeux, soit utilisé en économie et en science politique, de sorte que les grands enjeux internationaux sont désormais l'objet d'études pouvant être cataloguées dans l'une et l'autre discipline. On notera enfin que la rationalité utilitariste a été mise en œuvre par des sociologues eux-mêmes : ainsi James COLEMAN, Jon ELSTER et Robert AXELROD en matières de décisions collectives, ou Mancur OLSON sur la formation des solidarités. Outre que Vilfredo PARETO lui-même était sociologue.

dans sa méthode, l'économie ne l'est pas sur son objet. Elle n'a pas le monopole de la compétence sur son champ. En particulier l'économiste et le décideur économique doivent-ils accepter l'intervention de normes socio-politiques, d'objectifs et de contraintes instrumentales dont la prise en compte doit être considérée comme faisant partie intégrante de leur rôle. Même s'il est exogène, l'ordre des fins doit être intégré au problème économique. Ne pas le faire, se borner à des variables relevant de la fonctionnalité économique (production, revenu, emploi, inflation, balance des paiements, finances publiques,...) peut relever d'une bonne pratique analytique de la profession, *ceteris paribus*, mais ne saurait épuiser les considérations pertinentes aux situations concrètes et ne saurait donc avoir une portée politique.

Le statut du travail : Le travail qui libère, le travail qui asservit : les conditions qui déterminent la différence ont leur traduction économique, en termes de salaire et de conditions de travail, mais elles-mêmes traduisent des normes culturelles (la liaison entre travail et revenu, les modes de solidarité) et éthiques (mérite individuel, productivité sociale, droits de l'homme au travail) et résultent donc d'un choix des acteurs. L'économiste en tant que tel peut repérer et formaliser - en observant les faits et en s'y conformant - l'expression des choix individuels ou collectifs qui se manifestent sur le marché du travail ou dans les lieux de travail ; il ne pourrait, *ni même ne saurait* définir lui-même ce qui serait gratifiant ou asservissant.

Priorités politiques : Le contexte international étant ce qu'il est - défavorable et hors du contrôle d'un petit pays - nous devons nous adapter : cela, l'économiste peut l'établir. Et il peut montrer les conséquences des diverses attitudes possibles, afin que la collectivité belge fasse ses choix en connaissance de cause. Mais ce sont «les» Belges et non je ne sais quelle vérité économique qui décideront qu'en l'occurrence, ils «doivent respecter leurs engagements financiers» mais «ne peuvent respecter leurs engagements sociaux». Et s'il s'avère qu'ils ne peuvent pas faire autrement, ce sera pour des raisons de pouvoir ou de réalisme politique, liés à des *intérêts* économiques (le pouvoir des créanciers), et non en vertu d'une *logique* économique impérative.⁶

Les moyens mis en œuvre

Il n'est pas habituel d'assimiler les moyens aux fins ; on les contraste plutôt. Le sens commun suffit pourtant à rompre le *distinguo* : d'objectifs instrumentaux en buts économiques, visées sociales (ou «sociétales») et fins ultimes, nous avons affaire à une succession d'objectifs qui servent de moyens à d'autres objectifs, plus généraux ou plus lointains.

Nous ne voulons pas assainir les finances publiques pour le plaisir comptable d'afficher des comptes équilibrés, mais pour restaurer les marges de manœuvre de l'État, et ceci pour améliorer les conditions de notre vie commune ; nous devrions donc veiller à ne pas augmenter le chômage sous prétexte de nous rendre capables de lutter contre le chômage...

Réciproquement, les moyens à mobiliser peuvent être elles-mêmes liés à des valeurs, donc à des «préoccupations», à des objectifs. Si nous répugnons à certaines méthodes, c'est parce qu'elles contreviennent à des valeurs que nous voulons respecter : les contraintes que nous nous imposons alors ont la portée d'objectifs⁷.

Cela fait vingt ans que nous affirmons presque unanimement la priorité de l'emploi. En fait, l'emploi a été la principale variable d'ajustement : parce que les actes n'ont pas correspondu aux discours, mais aussi parce que l'on a voulu en même temps sauvegarder, voire développer, d'autres acquis sociaux : salaires, sécurités,...

Face à des problèmes financiers comme ceux qui frappent le Tiers-monde surendetté, certains États cherchent à préserver un minimum de bien-être social (priorité principielle de l'essentiel sur l'urgent - au risque de tout perdre), d'autres se soucient de préserver un minimum de crédit financier (priorité chronologique de l'urgent sur l'essentiel - au risque de ne jamais l'atteindre). En période de

⁶ Alain TOURAINE (*Critique de la modernité*. Paris, Fayard, 1992, p.172) s'y trompe lorsqu'il dénonce que «la rationalité des moyens remplace la rationalité orientée vers les fins. C'est ce qui définit une société industrielle qui accorde une place centrale à la production et à la diffusion massive des biens». Ce sont toujours des fins qui orientent nos actes, mais il y a prépondérance croissante de fins matérielles et de lucre. L'erreur ici commise se vérifie plus loin (p.209) où il est dit que «la crise de la modernité parvient à son terme lorsque la société s'écarte de tout principe de rationalisation, soit qu'elle fonctionne comme un marché, soit (...)». Le marché est assurément une rationalité, mais pas de décision sur les fins. Ou encore (p.267) lorsque A.Touraine déplore que les idéologies individualistes «qui semblent souvent si proches d'un rappel au sujet, ne visent au contraire qu'à le détruire, qu'à le dissoudre dans la rationalité des choix économiques». C'est la réduction des fins à des buts matériels, et non l'efficacité mise à les poursuivre, qu'il faut incriminer, même si la prépondérance des fins matérielles entraîne celle de la rationalité économique, au risque de générer un cercle vicieux «économiste».

⁷ En programmation homogène, le principe de dualité permet d'invertir les objectifs et les contraintes : maximiser sa production sous contrainte budgétaire équivaut à minimiser ses coûts sous contrainte d'une production à réaliser. Selon la voie d'approche, le budget est objectif ou instrument.

crise, certains États respecteront les engagements légaux et conventionnels précédemment souscrits (morale de conviction), d'autres feront prévaloir les objectifs nouveaux et peut-être urgents qui sont apparus (morale de responsabilité).

Il y a plus. Le lien que nous faisons entre moyens et fins ou entre instruments et objectifs suggère une causalité maîtrisée, ou du moins potentiellement maîtrisable. *Quod non*. Cela supposerait une double maîtrise politique : celle des instruments, mais aussi celle des comportements par lesquels les impulsions données doivent conduire aux objectifs. Or, une maîtrise totale des comportements serait nécessairement totalitaire, ou manipulatrice. Si nos objectifs incluent des libertés, les économistes doivent non seulement accepter, mais *vouloir* une maîtrise incomplète de leur objet !⁸ Exigence politique, cette maîtrise incomplète est aussi une contrainte intellectuelle, dès lors que les sciences ne sont pas unifiées et que plusieurs compétences se concurrencent sans généralement pouvoir s'intégrer.

Certaines spécialités de la science économique, d'orientation sociale ou d'ambition « généraliste » comme l'économie du développement, acceptent cette contingence, mais en se déspecialisant elles renoncent à une scientificité formelle. Il est de la nature de l'économie comme discipline de s'abstraire de l'ordre des fins.

Le statut de la rationalité

Aux yeux de l'auteur de cette note, deux qualifications de la rationalité économique s'imposent. Elles portent respectivement sur le substantif et, justement, son qualificatif. Quant au substantif, nous ferons valoir la compréhension plus ou moins riche qui peut être attribuée au concept. Philippe VAN PARIJS⁹ en a proposé une hiérarchie-gigogne :

individualisme méthodologique □ actionnalisme □ rationalisme □ utilitarisme □ économisme

L'actionnalisme s'oppose à une explication par des normes, des croyances, des préférences ou des valeurs. Le rationalisme s'oppose à une explication par des règles ou des habitus. L'utilitarisme s'oppose à l'altruisme. L'économisme, enfin, qu'il faut entendre au sens restrictif que s'accordent bizarrement à lui conférer le sociologue de son point de vue plus vaste et le financier de son point de vue plus restreint, vise les richesses, le revenu, le capital « économique », par opposition au capital social, aux symboles ou au pouvoir.

Au vrai, les décisions économiques n'échappent à aucun des référents ainsi écartés - et cela ne les rend pas irrationnelles. On concédera certes (avec Amartya SEN, notamment) qu'à tout inclure dans les comportements économiques, nous leurs ôtons toute spécificité analysable. Il n'en reste pas moins qu'a priori, des actes aussi manifestement économiques que l'achat d'un logement ou un placement d'épargne en « bon père de famille » font aussi appel à des préférences, des valeurs, des habitus, et même à l'altruisme, notamment inter-générationnel. Autrement dit, les distinguos proposés n'ont qu'une portée méthodologique : la délimitation d'un domaine de compétence en termes d'une précision formelle (compréhension) qui réduit le champ d'investigation (moindre extension). La rigueur interne du discours de l'économiste s'en trouve servie, mais la question de sa pertinence est ouverte : non que l'économie comme science se trouve exposée au discrédit, mais elle est légitimement exposée à la critique du sociologue ou du juriste, comme à l'intervention du politiste ou du moraliste.

Au demeurant, l'empirisme de l'économiste lui permet, au delà des rationalités formelles qu'il étudie, de tabler avec succès sur de simples régularités de comportement et de professer un agnosticisme épistémologique : nos « lois » reflètent moins la nature profonde de la nature humaine que les conditions de l'exercice d'une liberté limitée et contingente ; nos hypothèses ne se veulent pas

⁸ La science économique a connu sa phase plus ou moins inconsciemment déterministe, liée à l'exploitation naïve d'un appareil mathématique importé d'autres sciences, où un déterminisme causal peut être accepté au moins statistiquement dans de vastes classes de phénomènes. Adolphe GESCHÉ (*Le mal*. Paris, Cerf 1993) se demande si, dans notre culture, le succès de cette démarche ne dénote pas la recherche inconsciente de culpabilités, plutôt qu'un souci des conséquences. Ce n'est pas le cas en économie, où ce déterminisme non voulu a toujours servi à prévoir les conséquences d'actions, notamment politiques. Cela ne répond pas négativement à l'interrogation générale d'A. Gesché, mais manifeste qu'en science économique, la méthode a pu être inadéquate au projet.

⁹ Introduction au séminaire de philosophie des sciences, UCL, 1984.

réalistes, mais fertiles. Comme dans toutes les sciences, nous ne voyons dans nos théories que des images mentales, adéquates à notre esprit et dont nous espérons dès lors qu'elles le sont aussi à la réalité que nous étudions.¹⁰ Mais en outre, nous savons que nos théories sont éminemment historiques, contingentes.¹¹ Comme le note aussi Ph. Van Parijs, la portée explicative de la rationalité économique, surtout réduite aux arguments matériels et égoïstes, peut aller de la métaphore au monopole d'explication. Écartant les deux extrêmes, nous accepterons, avec Léon-H. DUPRIEZ (1959), une « certaine » prépondérance historique des motivations économiques dans les actes économiques, autorisant un « économisme » applicable à une classe qui se révèle aujourd'hui assez vaste de comportements, eux-mêmes assez dominants pour se prêter à une systématisation : une explication économique des faits économiques.

La deuxième qualification que nous pensons devoir apporter à l'idée de rationalité économique est la réciproque de l'argument précédent : sauf à décider que seule l'économie se soucie d'allouer au mieux les moyens aux fins poursuivies, cette rationalité n'est pas spécifiquement économique. On peut la dire politique, si l'on désigne par là les logiques de choix. Et mieux vaudrait, tout compte fait, la dispenser de tout qualificatif. Cela ne discrédite pas la science économique mais la (re)situe, inconfortablement, au sein des sciences sociales.

Le statut actuel des fins et des valeurs

La science et la pratique économiques se veulent également « dures » aujourd'hui : techniques et rigoureuses. Elles ne peuvent dès lors s'assimiler des finalités que de deux façons. La première consiste à traduire les objectifs dans des variables ou des rapports d'ordre économique fonctionnel : un volume d'emploi, un pouvoir d'achat, les normes d'une croissance « soutenable » ou d'un équilibre international. La seconde consiste à hiérarchiser les objectifs selon leur priorité - de principe ou d'urgence - et les contraintes instrumentales selon leur rigueur. Certains raffinements logiques sont possibles : un ordre dit lexicographique permettra par exemple d'imposer des priorités ou exigences absolues. Ces procédés « professionnalisent » la décision, compliment à la mode qui vaut son pesant d'inconscient, mais ils laissent peu de place aux ambiguïtés des conflits de conscience et de leur gestion, au gré de négociations et d'arbitrages que la théorie économique réduit - non sans succès, d'ailleurs : cela aussi est significatif - à la rationalité des jeux de stratégie.

Faisons une double constatation. Il est des procédures rationnelles de négociation ou de décision dont chacun s'inspire mais auxquelles personne ne se lie : la décision bayésienne, la rationalité des choix budgétaires, l'analyse coûts-avantages. Il est aussi des procédures, utilisées celles-ci, qui permettent aux décideurs de « tenir compte » des fins ou valeurs d'autrui sans s'y tenir vraiment. Dans les deux cas, ce sont les volontés des décideurs qui priment. L'économie comme rationalité commande, au mieux, la gestion ou la régulation des comportements, mais non leurs volitions. « La volonté, non la raison, commande ; le désir, non la vérité, dicte sa loi » (Spinoza).

La pensée économique a pourtant fait une large place au concept de valeur. Non sans ambiguïtés, cette fois encore. Permettons-nous, au risque de la caricature, un syllogisme simple. On appellera valeur (économique, par construction,) la contrepartie mesurable d'une satisfaction possible, en termes du sacrifice qu'il faut consentir pour l'obtenir. Or, le prix effectivement payé pour acquérir

¹⁰ Cette remarque concerne crucialement les modèles probabilistes qui se sont multipliés en économie aussi. Je reprendrai pleinement à mon compte l'observation de Jacques DEMARET dans sa contribution au présent cycle, *Principe anthropique et finalité* : le hasard est utilisé comme « un artifice permettant la compréhension de la contingence, alors qu'il n'est jamais que le mot employé par l'être humain pour masquer son incompréhension profonde du phénomène en question et ne saurait demeurer, de ce fait, bien longtemps l'explication suprême dont nous devrions nous contenter. » Malgré qu'ils en aient, Ilya PRIGOGINE et Isabelle STENGERS (*Entre le temps et l'éternité*, Paris, Flammarion, 1988) ne le contredisent pas. Non, décidément, « Dieu ne joue pas aux dés » (A. EINSTEIN).

¹¹ Les pères fondateurs de l'économie politique étaient moralistes ou philosophes sociaux : Adam Smith, John Locke, David Hume. Leur lignée s'est perpétuée chez John Stuart Mill, dans divers courants socialistes, chez les économistes du bien-être (*welfare economics*) et chez quelques auteurs qui, tel Léon-H. Dupriez, refusaient d'isoler une science économique positive. Tous sont partis d'hypothèses de comportement, sinon d'une philosophie de l'acte, mais elles étaient formulées en termes de rationalité, et non de normativité morale, - ou alors elles n'étaient pas scientifiques. Avec Léon-H. DUPRIEZ (1959), nous avons dit accepter l'hypothèse d'une « certaine » prépondérance des motivations économiques dans les actes économiques, grâce à quoi on peut se risquer à proposer une explication économique aux faits économiques. Une hypothèse faible dont la validité n'est universelle ni dans le temps ni dans l'espace et qui interdit la formulation de lois intemporelles.

un bien traduit l'utilité qui lui est accordée, compte tenu du budget dont chacun dispose. Donc, le prix mesure la valeur économique. Du moins en concurrence parfaite: les départs de cette hypothèse-limite forcent à relativiser la signification des prix et aucun raffinement de la théorie de la valeur ne fournira un concept objectivable qui retrouve sans ambiguïté la notion définitionnelle.¹²

Le travail comme source de valeur :

Le travail est d'abord une peine, un coût à consentir. La Bible en fait le symptôme du paradis perdu. Autrefois, un aristocrate estimait déchoir s'il devait travailler pour vivre. David RICARDO, relayé par Friedrich ENGELS puis Karl MARX, a vu dans le travail la source de toute valeur produite (le capital étant du travail passé accumulé), et donc le prix véritable de toute utilité ou satisfaction coûteuse.

Mais le travail est aussi un bien en tant qu'élément de réalisation personnelle ou de socialisation : la psychologie et la doctrine sociale de l'Église se rejoignent ici. Même si cette réalisation inclut le fait d'assurer un revenu familial, la valeur en jeu n'est plus (seulement) économique.

En tant que coût, le travail doit être minimisé : les progrès techniques permettent de réduire la durée du travail, et la dose de travail nécessaire pour produire un bien. En tant que source de revenu, il doit être assuré au niveau utile : le plein-emploi. En tant que bien, il doit pourtant être promu, en quantité et qualité. C'est seulement parce que nous sommes incapables d'instaurer le plein-emploi, que nous songeons aujourd'hui à dissocier un travail partiellement bénévole d'un revenu partiellement alloué indépendamment de toute prestation.

Il s'ensuit la question du statut des normes morales dans une éthique économique : une éthique de l'efficacité - la vertu de rationalité - au service de fins notamment matérielles et sous l'empire d'impératifs notamment moraux. Tous deux sont exogènes, mais différemment. Les finalités définissent des hypothèses de travail, dans une démarche d'analyse positive peu compromettante ; les impératifs moraux imposent des exigences.

Positivement, le choix de la vertu de rationalité relève d'abord du sociologue. C'est un fait de civilisation que les Européens et leurs héritiers se sont départis des vertus traditionnelles d'obéissance à Dieu ou à la nature, pour s'en remettre à la raison, et à la raison individuelle en particulier. C'est ce fait de civilisation qui a conduit à une primauté des rationalités économiques et qui permet que l'on donne une explication économique aux faits économiques, par une science économique autonome. Cette évolution est peu sympathique si elle signifie la prépondérance d'un matérialisme calculateur, mais elle a ceci de sympathique, qu'elle substitue une rationalité à une obéissance à des règles reçues : se soumettre à la raison n'est plus vraiment une soumission. Il est permis de « sursumer » dans ces termes les plaidoyers de philosophes des Lumières comme Smith ou Montesquieu en faveur du commerce : la vertu de rationalité n'est plus moralisante, mais le commerce suppose un minimum de confiance mutuelle, donc de moralité. La logique économique ne vise pas la moralité, motivation hélas peu efficace, mais elle la suppose en termes d'honnêteté.¹³

Normativement, la pratique de la vertu de rationalité, qui met en œuvre notre liberté individuelle et collective, relève du politique. Cette dépendance est pourtant refusée à la fois par une majorité d'économistes, soucieux de pureté scientifique, par une majorité d'acteurs économiques publics, soucieux de protéger les « choses sérieuses », comme la monnaie, des aléas politiques et, bien sûr, par les acteurs économiques privés, dans la mesure où ils ont le pouvoir de faire prédominer leurs intérêts.

Les acteurs

Les acteurs, individuels et collectifs, peuvent être généreux ou criminels dans leurs intentions, cyniques ou civiques dans leurs arbitrages : là se niche le problème moral. Le problème proprement économique vient ensuite, dans la « régulation » des comportements manifestes. Quitte à ce que le judiciaire doive intervenir ensuite encore, pour juger de la légalité (censée traduire la légitimité) des procédés : car le marché accepte les volitions individuelles pour ce qu'elles sont - ludiques ou avides,

¹² Nous croyons utile de présenter et discuter le paradigme concurrentiel en annexe.

¹³ MONTESQUIEU fait bien la part des choses : « Le commerce corrompt les mœurs pures : c'était le sujet des plaintes de Platon ; il polit et adoucit les mœurs barbares, comme nous le voyons tous les jours. » (Ch.1, Livre XX de *L'Esprit des lois*). Aujourd'hui, nous pouvons nous demander, comme le fait pour le Tiers-monde notre confrère des FNDP de Namur, Jean-Philippe PLATTEAU (1991), si cette honnêteté nécessaire existe encore à suffisance pour que le régime de marché fonctionne de façon satisfaisante.

avares ou prodigues - et ne s'intéresse qu'à leurs ajustements réciproques.¹⁴ A ce niveau paradigmatique, l'économie a cette seule fonction, à la seule fin, déjà éthique en soi, d'une efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles, mais dans un total amoralisme au demeurant. Le problème est toutefois relancé en raison de deux ordres de considérations.

Le premier ordre de considérations se situe au niveau individuel. L'économiste accepte les décisions des agents pour ce qu'elles sont, - mais que sont-elles ? Y a-t-il quelque chose que, tout positivement, la science économique puisse dire sur la nature de l'acte économique ? En particulier, l'acte économique est-il finalisé ? L'est-il dans le chef de tous les acteurs : qui « maximise » ?

Le deuxième ordre de considérations se situe au niveau collectif et émerge dès lors que l'économie cesse de s'en remettre entièrement au marché en raison des limites du modèle concurrentiel.¹⁵ Les décisions prises incorporent des jugements de valeur et d'opportunité. Sauf à nier ces limites à l'efficacité concurrentielle, ou à leur dénier de l'importance, il n'est pas possible d'être acteur économique ou économiste, sans « prendre en considération » les points de vue juridique, social, politique, ... et donc moral, qui sont tous exogènes mais tous pertinents. On ne saurait donc se dispenser de s'« engager » de quelque manière, ne serait-ce qu'en acceptant comme hypothèse la réalité telle qu'elle est : les objectifs que les acteurs poursuivent, les situations vécues, les priorités politiques affirmées, etc. Si l'*homo œconomicus* de la théorie est réduit analytiquement à un *agent* économique, c'est pour la vertueuse raison que la théorie économique ne prétend pas régir tout ce qui fait un *acteur* économique arbitrant plusieurs rationalités !

Nous devons donc lever la tête et - enfin ! - envisager l'économie comme réalité.

L'ÉCONOMIE COMME RÉALITÉ

Les personnes

Tous les « agents » économiques sont évidemment des personnes. En faisant mine d'isoler la personne privée ou son ménage, nous écartons seulement certaines fonctions que nous attribuons à ces abstractions sociologiques que sont une entreprise ou un État, dont les fonctions économiques sont spécifiques. La question ici posée est en vérité toute générale : y a-t-il quelque chose que, tout positivement, la science économique puisse dire sur ce qu'est un acte économique, et s'il est finalisé ?

A cette question, la réponse de l'économiste ne saurait être une réponse économique, - mais c'est néanmoins une réponse d'économiste ! Nous constatons, ou croyons constater des rationalités de comportement qui, parce qu'elles supposent une distance par rapport aux causes antécédentes et un raisonnement d'opportunité, sinon de valeur, paraissent être normées, et, en ce sens, finalisées.¹⁶ Tout se passe « comme si... » chacun de nos actes économiques - offre ou demande, achat ou vente, consommation ou épargne - était pesé dans un comput d'utilité et de sacrifice, une analyse coûts-avantages.

Ce que l'économiste ajoute apparaîtra négatif : soucieux de savoir *comment* les gens choisissent, il ne s'inquiète guère de savoir *pourquoi*. Positivement, scientifiquement, nous ne nous soucions pas de ce qui motive les agents économiques - et nous serions bien incapables de le déterminer ; nous importe seulement ce qui s'en manifeste économiquement, dans leurs comportements, sur les marchés ou dans les procédures de décision collective. Au delà, c'est affaire du praticien (ou du citoyen) qui passe à la synthèse et doit donc sortir du champ opératoire économique et de sa clause *ceteris paribus*

¹⁴ La concurrence parfaite est le triomphe du paradigme moderniste, en ce qu'il magnifie à la fois l'individualisme radical de choix réputés autonomes, et la rationalité pure - n'impliquant en principe aucune intervention humaine - de leur ajustement réciproque par le jeu des prix sur les marchés. Sa promotion à paradigme coïncide historiquement avec le passage de l'économie de puissance, dont la finalité est collective (ou concerne le prince), à une économie de richesse axée sur les bien-être individuels.

¹⁵ Voir l'annexe sur le paradigme concurrentiel.

¹⁶ Finalisées ? Si des comportements obéissent (mot-clé !) à une rationalité identifiable, ils en sont « déterminés ». Roger GARAUDY (dans *Avons-nous besoin de Dieu ?*, Paris, Desclée De Brouwer, 1993) revendique « la possibilité pour l'homme de rompre avec les fins - ou plutôt l'absence de fins *imposées par le système* » (je souligne). Il veut donc distinguer, parmi les comportements rationnels, ceux qui sont lucidement choisis de ceux qui sont conditionnés par la société, et ne reconnaître un caractère finalisé qu'aux premiers. Mais les seconds aussi nous font faire des provisions *pour* manger et non *parce que* nous avons faim, et nous les tiendrons pour finalisés.

analytique. Ou c'est affaire du philosophe de l'économie qui se hisse à un niveau meta-économique. Normativement, il s'agit d'arriver à des décisions, à des solutions, et d'en apprécier l'efficacité économique: l'adéquation des moyens aux fins. Mais celles-ci sont « données » : l'économi(st)e en tant que tel ne doit pas en élucider psychanalytiquement les ressorts profonds, ni en juger la légitimité morale. L'économi(st)e informe les décisions, il ne les prend pas.

Les entreprises

Au demeurant, l'identification d'objectifs, même économiques, ne règle pas tout, même économiquement. Le cas de l'entreprise illustrera le propos. Pour le sociologue, elle est une collectivité. Pour l'économiste, elle est un agent : l'unité de comportement qui assume les fonctions de production et de fourniture de biens ou de services. Mais ici encore, nous séparons les motivations de leur expression : autre chose est la fonction d'entreprise, autre chose l'objectif qu'elle poursuit, c'est-à-dire que poursuivent ceux, actionnaires et gérants, qui en ont la maîtrise. Mais comme il s'agit ici d'identifier l'agent d'une fonction spécifiquement économique, l'économiste se soucie cette fois de ses objectifs.

En l'espèce, nous nous satisfaisons d'une rationalité consistant à maximiser le profit. C'est que la rentabilité est - sous quelques hypothèses... - à la fois une condition nécessaire, un incitant et un symptôme d'efficacité. Le sociologue regimbe à l'idée d'un groupe de personnes qui se donnerait pour but de faire gagner un maximum d'argent à quelques unes d'entre elles : le but de l'entreprise n'est-il pas la production et la vente de biens ou de services, dont le profit ne serait qu'une conséquence seconde sanctionnant une efficacité avérée ? Suivant le schéma de Talcott PARSONS (1956), le sociologue conjoindra l'*objectif externe* d'une production/vente à la *latence interne* d'une émulation et d'une rémunération des membres de la collectivité d'entreprise. Cette latence, définie comme « *latency-pattern maintenance and tension management* » acquiert la portée d'un objectif interne. Ce que l'économiste constate, est que la rémunération devient l'objectif.^{17 18}

Les pouvoirs publics

Individuellement, chaque personne poursuit ses buts et se borne à les révéler par son comportement. Ses achats, son offre de travail, sa politique d'épargne manifestent ses objectifs et ses préférences, les projettent dans l'espace des affectations économiques. Soit qu'elle magnifie la liberté individuelle, soit qu'elle respecte ses limites de compétence, la théorie économique traite de la régulation de ces choix, mais elle laisse les objectifs et les préférences qui leur sont sous-jacents dans une « boîte noire ».¹⁹

Collectivement, en revanche, il ne saurait y avoir de « boîte noire » : le décideur, autocrate, démocrate ou même technocrate (s'il existe) devra nécessairement avoir ses objectifs à l'esprit. On ne situera donc pas ces objectifs politiques (*politics, politiek*) à côté ou au delà d'objectifs économiques fonctionnels qui seraient le propre de la politique économique (*policy, beleid*) : ce serait schizophrène. Parce que la politique économique, synthèse pratique, affecte un champ qui ne relève pas du seul ordre économique, elle ne saurait se borner à l'ordre économique. Les objectifs sociaux doivent (devraient...) être intégrés dans la « fonction d'objectifs » de la politique économique. La pratique n'est pas celle-là²⁰; l'ambiguïté des situations et les myopies humaines permettent-elles qu'il en aille autrement ?

¹⁷ Curieusement, une difficulté homologoue apparaît lorsqu'on veut promouvoir une économie solidaire en s'appuyant sur la *latence* des valeurs « C » de communauté, convivialité, coopération ou connivence qui ont fleuri dans les secteurs informels d'économies populaires. Quel sera leur objectif, s'il n'est plus la survie ? Et qui en décidera ?

¹⁸ Notons que l'économiste préférerait que le sociologue ait raison, dès lors que l'efficacité cherchée doit constituer un apport d'utilité collective et que l'attraction sur le marché d'une demande solvable ne suffit pas à l'établir.

¹⁹ Cette « boîte noire », le psychologue ou le moraliste voudront l'ouvrir et l'économiste *tiendra compte* de leur apport au stade de la synthèse pratique : positivement, il ne pourra prévoir des comportements que s'il appréhende leurs ressorts ; normativement, il ne pourra recommander d'action qu'en fonction de critères de choix. C'est que la réalité, indissolublement psycho-socio-politico-économique, ne se raisonne pas toutes choses égales d'ailleurs.

²⁰ Elle ne l'est même pas à l'intérieur de l'économie, entre objectifs financiers et « réels ». L'efficacité des institutions financières est appréciée en termes financiers. Le Fonds monétaire international ayant mission d'assurer l'ordre monétaire international, en impose les conditions en dépit des coûts sociaux ou même économiques qu'elles induisent. L'indépendance

Les hommes d'affaires et les fonctionnaires du Fonds monétaire international peuvent-ils être autre chose que des affairistes ou des technocrates aux yeux d'intellectuels moralisants ou de militants sociaux ? Ceux-ci peuvent-ils être autre chose que des rêveurs ou des bavards irresponsables aux yeux des premiers ?

Dans la crise, la priorité chronologique du financier a été opposée à la priorité morale du social. Étiquetons chaque groupe selon ce qu'en perçoit son interlocuteur, et c'est l'affrontement du cynisme et de l'aveuglement : deux façons de manquer de lucidité. Qualifions plutôt chaque groupe social selon ce qu'il perçoit de lui-même, et nous avons le dialogue, difficile mais pertinent, de la compétence technique et de l'équité.

Dans ces exemples, les acteurs sont ou représentent des groupes en conflit. Leurs conflits se résolvent en principe par la négociation, où les valeurs et les finalités servent volontiers d'argument mais sont rarement le véritable mobile des parties. Les pouvoirs publics sont d'autres acteurs, non moins engagés dans des conflits et dont les procédures de décision collective laissent du jeu aux intérêts particuliers. Ici aussi, le respect des valeurs et des fins, ou encore l'obéissance à des impératifs économiques, peut tenir du prétexte. Le calcul économique et la philosophie politique se rejoignent ici dans le scepticisme. D'une part, la rencontre de préférences individuelles ou de sous-groupes n'assure pas l'optimalité du résultat, qui n'est même pas a priori cohérent.²¹ D'autre part, la loi de la majorité n'est pas la loi de Dieu et la dictature de la majorité n'est pas la démocratie.

Encore faut-il obtenir la majorité. A supposer que nous nous accordions, à quelques-uns, sur des valeurs et des finalités au service de la démocratie, qui en décidera si la majorité n'en veut pas ?²²

Les « systèmes »

Caricaturons. Les plus finalistes en matière économique furent, à « gauche », les contestataires du régime capitaliste qui y apercevaient le résultat d'un grand complot d'oligarchies nationales, de multinationales, voire d'une « trilatérale » planétaire. Les moins finalistes furent, à « droite », des fonctionnalistes affirmant l'inéluctabilité des lois ou de la « vérité » économiques. Les premiers, qui se sentaient eux-mêmes impuissants, croyaient pourtant qu'il était possible de maîtriser les paramètres-clé du système. Les seconds, qui croyaient pourtant à l'initiative et qui en prenaient, croyaient ou disaient croire que c'est le système qui décidait par lui-même.

La réponse, qui relève de la sociologie politico-économique, est que beaucoup ont *des* pouvoirs mais que personne, individu ni groupe, n'a *le* pouvoir. Grâce à quoi nous pouvons échapper à la fois à l'anomie et au déterminisme politique : nous pouvons agir, mais personne ne le peut au point d'en empêcher les autres. Nul ne maîtrise l'ensemble de la situation, mais une action est possible.

Faute de cette action, certes, les faits décident pour nous : le système (se) régule. Mais il ne fait que cela : il ne prend pas d'initiatives ; il peut seulement les favoriser, organiser la prise de décision, sanctionner leur inadéquation, ou en réguler les effets. Mais c'est par là, très précisément, qu'en économie de marché tend à s'établir la cohérence d'ensemble dans laquelle nous reconnâtrons une forme de finalité. L'enjeu, quoique second par rapport au statut des volitions et décisions (individuelles ou collectives, d'ailleurs,) importe donc suffisamment pour que nous nous en soucions. Et la décision collective est expressément finalisée. Reste à décider qui décide...

« On » s'accordera peut-être pour juger inefficaces des marchés qui font détruire des aliments dans nos pays, alors qu'on meurt de faim ailleurs. Mais qui, sur quels critères, décidera si la pâtisserie de luxe est utile dans un pays où tout le monde ne mange pas à sa fin ?

Fournirons-nous à nos concitoyens démunis un revenu minimal sans contrôler son emploi, au nom de la dignité de tout citoyen adulte, ou l'affecterons-nous d'office - à un logement, à un régime alimentaire équilibré, - pour prévenir un détournement de l'aide vers des fins particulières ou frivoles, que la collectivité n'est pas disposée à financer ? La même question se pose, de façon franchement conflictuelle, pour l'aide au Tiers-monde.

des banques centrales est voulue pour que la politique monétaire (*policy*) échappe aux aléas, mais donc aussi aux opportunités économiques, de la politique (*politics*).

²¹ Allusion au paradoxe de Condorcet (1785), généralisé dans le théorème général d'impossibilité de Kenneth Arrow (1950) : sous quelques conditions peu exigeantes, il n'existe pas a priori de solution collective cohérente *spontanée* (par le marché ou la négociation) en présence d'échelles de préférences individuelles ordinales.

²² Cela pour les acteurs. Quant à l'économiste, s'il est engagé et si son engagement a influencé son choix de carrière, il restera engagé dans son travail. Ne voulant ni d'ailleurs ne pouvant être neutre (l'économiste n'est pas moins une abstraction que l'*homo œconomicus*), il ne sera pas schizophrène et poursuivra ses objectifs de citoyen dans sa pratique professionnelle. Que ceci soit légitime ne confère toutefois pas un caractère scientifique à ses engagements, mais nuance au contraire le caractère scientifique (au sens de « objectif ») possible de ses avis professionnels. S'il est une pratique scientifique de l'économie, elle ne saurait être dans la défense de thèses prédéterminées.

L'économie de marché a à cet égard une particularité qui nous renvoie au fonctionnalisme systémique : dans son modèle paradigmatique, personne ne décide ! Chacun décide pour soi et la confrontation des volitions individuelles se résout spontanément, sans décision explicite de quiconque, dans une solution qui les harmonise au mieux. On ne saurait concevoir, dans l'ordre de l'agir humain, de «finalité» moins intentionnelle. Nous présentons et discutons le modèle du marché en annexe.

L'«économie-monde» et son histoire

Autre chose est un «type idéal», un «modèle» à suivre, autre chose un équilibre tendanciel qui tend à s'imposer quoiqu'on en ait, et qui devrait être dit, comme en allemand, *idéel* plutôt qu'*idéal*. Autre chose encore est l'exploitation contingente qui est faite d'un cadre systémique comme en offre le marché.

Ce n'est pas l'optimalité ou l'équilibre des marchés qui ont suscité, ou seulement permis, l'essor économique capitaliste. Ce sont au contraire leurs disparités et leurs déséquilibres qui ont offert des opportunités de gain que les hommes d'affaires ont exploitées. Les inégalités sociales dans chaque société et les inégalités de développement dans le monde ont été des vecteurs d'expansion, d'«accumulation du capital», de progrès technique et finalement aussi de progrès social. Elles l'ont été au travers de situations toujours transitoires, toujours mouvantes et donc toujours déséquilibrées - ce qui ne veut pas dire incohérentes ni condamnées à l'implosion.

Les régimes libéraux (au sens continental) n'ont pu se développer qu'à l'abri d'États forts, et les pays qui se sont le plus développés l'ont fait à l'abri de barrières protectionnistes. L'historien Fernand BRAUDEL dit du capitalisme qu'il est une «création de l'inégalité du monde». Des économistes comme Alexandre GERSCHENKRON ou Léon-H. DUPRIEZ insistent sur le caractère tendanciel et *entropique* d'un équilibre général que des initiatives humaines neg-entropiques relancent sans cesse.²³ Or, ce sont ces initiatives qui font l'histoire économique. L'histoire définit et redéfinit l'équilibre vers lequel elle tendrait en l'absence de nouvelles initiatives, bien plus que l'équilibre ne conditionne l'histoire.

L'ÉCONOMIE COMME DISCIPLINE

Finalité en économie, finalité de l'économie

D'une part, le problème économique est d'atteindre des objectifs, non de les définir. D'autre part, rechercher l'efficacité est en soi finaliste. Ces deux traits valent à la fois pour la réalité économique et pour sa science, positive et normative. Ils s'ajoutent à la considération générale que le seul fait de rechercher des explications postule une cohérence ou conséquence et affirme déjà une forme de finalisme : un «sens», directionnel ou non, épistémologique a priori, mais dont nous avons des raisons d'espérer, et peut-être même de croire qu'il correspond à la réalité elle-même.²⁴

Cette issue épistémologique vaut au moins pour la science positive. La finalité peut ne pas viser une intentionnalité *ex ante*, un projet, mais la conformité *ex post* à un ensemble cohérent. Une cohérence qui se borne à constater que ce qui est ne saurait être contradictoire, comme système et dans ses évolutions. Parler de la finalité d'éléments ou de fonctions particuliers signifierait alors leur interdépendance dans la constitution d'une totalité cohérente, dont le statut serait celui d'une condition *nécessaire* finale : les éléments ont forcément été tels qu'il pût en résulter (*de facto*) la réalité observée ou prévue.²⁵ Ce qui n'exclut pas que d'autres issues aient été possibles : la condition nécessaire n'est pas une force motrice, une détermination par cause finale.

²³ L'analogie a ses limites : la résolution des tensions conduit à un état stationnaire et non à un désordre.

²⁴ Comme l'exprime Dominique LAMBERT dans la contribution sur la physique, «l'emploi d'un langage finaliste à l'égard [de la structure globale d'un système] signifie en fait que la *connaissance du système* nécessite cette prise en compte de la structure globale.» Ce qui «suggère que la finalité ne concerne pas tant les formalismes de la physique elle-même que le processus intellectuel par lequel ils sont exhibés.»

²⁵ La prévision repose nécessairement sur l'hypothèse d'une pérennité de structures de comportement et de mécanismes du passé, même si interviennent aussi des hypothèses sur des mécanismes inédits ou sur une rationalité de comportement adaptée.

Voilà qui paraît correspondre à la fois aux deux questions de finalité que nous nous posons : la finalité de l'économie et de ses acteurs ; la finalité de la science économique et de l'économiste. En l'occurrence, nous rejoindrions à la fois le *principe d'adéquation* du philosophe²⁶ et le *principe de cohérence* des physiciens.²⁷ Sa version économique serait le *principe de rationalité*, soit le souci d'adapter les moyens disponibles à la situation connue et à la poursuite d'objectifs concurrents. Mais cela ne concerne que la science positive et non la définition d'objectifs - *même dans le chef de l'agent économique* considéré en tant que tel, en tant que *homo æconomicus* artificiellement isolé de son identité humaine complète.

Avec les autres sciences faisant place aux libertés humaines, nous ferons aussi place au concept d'*histoire* : un sens directionnel identifiable dans ses tendances et dans ses ressorts, mais qui n'est perceptible que *ex post* et qui ne suppose donc pas des finalités causales identifiables *ex ante* parce qu'elles seraient associées à une intentionalité repérable ou à un déterminisme.²⁸ De quoi faire place à une cohérence inter-temporelle, une conséquence qui traduit la présence de contraintes factuelles mais dénote aussi l'action de choix notamment rationnels effectués parmi les virtualités de chaque situation.

L'aléatoire pur n'a pas grand-chose à voir ici, même méthodologiquement et sauf à isoler des « bruits » statistiques dans les analyses empiriques. *Ex ante*, un modèle probabiliste énoncera des normes statistiques d'évolution ou de choix qui chercheront à traduire des comportements d'évolution ou de choix. *Ex post*, toute bifurcation doit en principe être explicable, sauf à discréditer, non seulement la science elle-même mais toute tentative de maîtriser son objet, donc toute faculté d'action humaine *sur* son environnement.

Parce qu'on a fait de la prévisibilité le criterium de la maîtrise intellectuelle, une double précision s'impose ici pour éviter les pièges du hasard et de la nécessité. *Primo*, la science, économique ici, ne doit pas être en mesure d'anticiper les virtualités - sinon *ex post*, au passé antérieur et en connaissant déjà le résultat (reconstituer et expliquer un meurtre en connaissant le nom de l'assassin ne suppose pas qu'on eut été en mesure de prévoir son crime). *Secundo*, cette explication *ex post* doit être possible, faute de quoi et sauf à confesser un état d'ignorance à dépasser, on incrimine un « pur hasard » qui ne laisse aucune place à l'agir conscient ni donc à une quelconque appréhension *ex ante* des virtualités par les acteurs eux-mêmes (le meurtrier n'aurait pu tuer que par le hasard de coïncidences de gestes non voulus). En rapprochant les deux propositions, nous voyons apparaître à la fois

- la reconnaissance de rationalités - fussent-elles limitées - dans le chef des acteurs ;
- la possibilité de spéculer sur ces rationalités (ainsi que sur des habitus, des contraintes factuelles,...) pour prévoir l'avenir - mais sous l'inéluctable hypothèse d'une constance dans la structure des comportements : il ne s'agira jamais de dire ce qui « sera », mais seulement ce qui « serait si » certaines hypothèses étaient satisfaites ;
- la faculté de modifier certains paramètres ou d'influer sur des comportements de façon à infléchir l'évolution à venir : la politique économique... ou la manipulation publicitaire.

Ces facultés sont limitées, et elles le sont d'autant plus que l'homme réel ne se réduit pas à l'*homo æconomicus*. Ce qui manque, en soi et pour « décoincer » les économistes soucieux de la cohérence interne de leurs analyses, c'est une méthode qui fasse s'interpénétrer la logique économique et les logiques présidant aux fins, en ce compris des normes éthiques, sans faire perdre à l'une ni aux autres leur rigueur propre.²⁹ Or, ce problème logique reste, formellement, le problème économique

²⁶ Si l'on accepte, avec Aristote, que la fin est ce par rapport à quoi on juge une démarche, en efficacité, pertinence, vérité ou bonté, la fin de l'économique, comme réalité et comme science, est bien de l'ordre de l'efficace : rien de plus pratique qu'une bonne théorie !

²⁷ Cfr les contributions de Jacques DEMARET et Dominique LAMBERT.

²⁸ Nous pouvons risquer l'analogie avec le principe anthropique en cosmologie. La logique de la réalité est telle qu'elle a conduit à la situation présente, situation que nous ne saurions expliquer sans nous référer à cette histoire. Avec la paléontologue Marie-Claire GOESSENS-VAN DYCK, dans sa contribution à ce cycle, nous rejetons les « "contraintes téléonomiques" d'une finalité intrinsèque », donc un projet global dont nous serions les agents plutôt que les acteurs, mais si nous sommes des acteurs de notre histoire, nous y manifesterons des intentions motrices, et une rationalité dans leur poursuite.

²⁹ C'est tout logiquement le problème que rencontrent aussi Jacques LENOBLE et André BERTEN face au droit. « Toutes les théories de la norme de type positiviste perpétuaient la séparation entre raison théorique et raison pratique. L'exigence de scientificité dans les théories du droit et du politique » (tout comme en économie) « aboutissait, en effet, à exclure complète-

même. *Ce « comment » est le « pourquoi » de l'économie.* Il définit la limite de compétence de l'économiste en tant que tel, mais aussi la portée de sa responsabilité. Il est la forme faible de finalité causale, toute *formelle*, que nous postulons ou vérifions au niveau individuel et que nous assignons au niveau collectif. Non seulement devons-nous constater que la rationalité économique ne régit pas les fins *concrètes*, nous devons (philosophiquement) *souhaiter qu'elle ne les régisse pas*. Une rationalité aussi englobante serait en effet pleinement prévisible (ou totalitaire) et elle ne laisserait plus de place pour une libre finalité des acteurs.

Notons ici que les autres sciences de l'homme, y compris la psychologie, ne rendent jamais compte de la liberté de l'homme qu'en élucidant ses limites. Sauf précisément - et la science économique y dit sa dignité - en termes d'une rationalité : y « obéir », sans éluder les conflits d'objectifs et de conscience qui parsèment tout parcours, c'est répondre à la vocation de la liberté. En ce sens, la science économique donne *un* contenu à la liberté humaine, et ce contenu reste formel.³⁰ Le principe d'extremum et les cheminements dynamiques causaux qui traduisent les rationalités étudiées, manifestent une forme de finalité endogène à une discipline économique qui n'est pas une fin à elle-même. Pour l'économiste, l'enjeu est crucial : si sa finalité lui était endogène, un jugement négatif sur son discours, sur sa méthode, discréditerait la science économique elle-même ; s'agissant de finalités externes, un jugement négatif n'a pour effet que de *baliser* la science et la pratique économiques.³¹

Ceci relance le débat au plan normatif, celui de cette chose ambiguë qu'est l'« économie politique »³². Rappelons la question que nous posons plus haut : à supposer que nous nous accordions, à quelques-uns, sur des finalités au service de la société, qui en décidera si la majorité n'en veut pas ? Cette question troublante n'a jamais reçu de réponse, et elle prend toute son acuité en matière économique parce que, précisément, les finalités « ultimes » n'y sont pas explicites. Elles peuvent être implicites aux objectifs concrets de certains choix collectifs ; elles se bornent au demeurant à assigner, de l'extérieur et sans contrainte dans l'ordre économique lui-même, des limites aux actions individuelles et collectives.

Droits de l'homme : Le droit au travail ou à des conditions de travail décentes, un traitement du « facteur-travail » différent de celui qu'on applique par pur calcul aux autres facteurs, sont des revendications morales qui s'opposent au jeu des règles de l'efficacité économique. Elles s'imposent à l'économique d'en dehors de lui et même contre lui. Cela ne condamne pas le calcul économique, pertinent dans son ordre et globalement utile à l'homme, mais cela limite son autonomie.

Écologie : Une partie du problème écologique se laisse interpréter économiquement comme un conflit entre la génération présente et des générations futures qui ne sont pas représentées sur les marchés et dont les intérêts, quoiqu'impliqués, ne sont donc pas pris en compte. C'est une imperfection de ces marchés et elle reste justiciable d'une analyse économique. Mais le respect de la nature peut répondre à un souci esthétique ou religieux et il ne peut alors s'imposer que de l'extérieur, contre le jeu des mécanismes économiques.³³

Dès lors qu'ils reconnaissent la compétence du regard éthique sur « leur » champ, les économistes feront référence aux valeurs ou à des objectifs qui les concrétisent. Les objectifs sociaux et les contraintes instrumentales qui traduisent des choix politiques et donc des finalités éthiques,

ment la dimension pratique, éthique, c'est-à-dire la dimension d'obligatorité elle-même : soit ces théories considèrent que le caractère proprement normatif peut être "expliqué" ou pour le moins décrit exhaustivement ; soit elles se donnent la norme comme un axiome ou comme un *primum social*, à partir duquel commence l'élucidation des structures normatives». *Dire la norme. Droit, politique et énonciation*. Bruxelles, Story-Scientia, 1990, p.171.

³⁰ Cela vaut aussi pour les disciplines qui appliquent cette même rationalité à d'autres champs que l'économie : la science politique, par exemple. En économie même, cela ôte tout complexe moral à l'égard d'un matérialisme qui, parce qu'il est de l'ordre des fins, s'impose éventuellement à l'économi(st)e. N'est-ce pas semblable complexe qui fait écrire à Michel FALISE que « l'économie n'est pas (...) le lieu du rapport de l'homme à la rareté des ressources ; elle est le lieu des rapports entre les hommes, à propos de la rareté des ressources » (*Louvain*, mai 1994) ? Dans la vie comme dans la science, elle est les deux.

³¹ Ceci revient à réduire l'économie à un rôle (une « finalité ») instrumentale. Nous ne saurions donc situer cette science humaine bien haut dans les niveaux de finalité pourtant anthropocentrés définis par Jean LADRIÈRE au départ de ce cycle.

³² Notons ici une dérive significative du jargon des économistes. En anglais, l'appellation *political economy* avait cédé le pas à celle, de connotation plus positive, d'*economics*. L'expression est revenue récemment, mais en un sens nouveau : au lieu de désigner la portée ou rationalité politique de l'économie, elle désigne désormais le portée ou rationalité économique du politique...

³³ Hans JONAS a prétendu fonder une telle éthique dans *Le principe responsabilité* (Paris, Cerf, 1990), mais toute son argumentation reste fondée sur les droits des hommes à venir.

s'imposent ainsi à l'économiste et à l'acteur économique. Ni comme citoyens, ni donc comme professionnels, ils ne pourraient se dispenser d'en connaître et d'en juger, quoiqu'il ne soit pas de leur compétence d'économiste d'en décider. Si le citoyen en moi refuse les buts que les responsables me dictent, je puis résoudre de ne pas les servir comme économiste et mettre mes compétences au service d'autres fins : être économiste à l'université ou dans un syndicat plutôt que dans une banque, me spécialiser dans l'étude du chômage plutôt qu'en finance. Mais c'est là le choix éthique d'un citoyen *sur* sa profession et non un choix méthodologique d'économiste *dans* sa profession. C'est le choix d'un économiste (une personne), ce n'est pas un choix économique (une logique). On a reproché à cette vue d'être schizophrène. Mais la division du travail au sein des sciences humaines n'est pas arbitraire et, au stade de l'analyse, la séparation des compétences découle du fait même que chacun – l'économiste, en tout cas, – adopte un point de vue particulier.

Le philosophe définit la finalité comme une nécessité hypothétique. C'est bien affirmer l'intervention d'une norme externe. Aucune « loi » ni aucune science n'y échappe et il n'est pas surprenant qu'il en aille surtout ainsi des sciences humaines et des (sciences) pratiques.³⁴ Il ne devrait donc pas être gênant qu'il en aille singulièrement ainsi de l'économie, – mais il n'est pas surprenant que les sciences de la gestion aient le plus grand mal à y consentir. Le fond de l'affaire est que la détermination des fins n'est pas du ressort d'une science. « Ce qu'il advient de la liberté, seule la liberté peut le dire » (Jean LADRIÈRE).

La difficulté est pourtant réelle, puisqu'il faut à la fois respecter l'économique dans son ordre, sous peine d'inefficacité (« on ne dépassera le primat de l'économique qu'avec l'économique, sinon seulement par l'économique » : Emmanuel MOUNIER), et lui imposer le respect de normes extérieures qui incluent les finalités elles-mêmes de nos choix (« la valeur du fait ou de l'événement échappe à celui qui ne voit que le fait ou l'événement » : Georges GUSDORF). Exclure ces discernements du champ économique – donc de la compétence de l'économiste, mais aussi du fonctionnaire ou du *manager* ! – n'autorise pas le repli sur une « économicité » dont les impératifs s'imposeraient absolument. C'est au contraire refuser cette légitimité en soi et la soumettre à des jugements extra- ou meta-économiques. *L'économie, parce qu'elle ne régit pas l'ordre des fins, est à la fois trop accessoire en soi et trop importante dans ses conséquences pour être abandonnée à ses professionnels. Le corollaire, inconfortable et même franchement ambigu, est que l'économiste et l'acteur économique ne peuvent ni décider des fins, ni refuser de les prendre en considération.*

Bibliographie

Quelques références de textes non spécialisés :

Fernand BRAUDEL (1985), *La dynamique du capitalisme*. Paris, Arthaud.

[brève présentation des enseignements majeurs d'une des plus grandes œuvres d'histoire économique.]

John K.GALBRAITH (1989), *L'économie en perspective. Une histoire critique*. Paris, Seuil.

[les liens entre histoire des idées et histoire des faits.]

Albert O.HIRSCHMAN (1980), *Les passions et les intérêts*. Paris, PUF (coll.Sociologies).

[les rapports entre l'histoire culturelle et l'histoire économique, dans la Révolution industrielle.]

ANNEXE : LE PARADIGME CONCURRENTIEL

Avec le ralliement des pays socialistes au régime de marché, le « modèle » concurrentiel a conquis *de facto* le statut de paradigme universel. Il l'est, prétendument, sur le terrain. Faute d'un modèle alternatif crédible, il l'est aussi en doctrine. Mais cette doctrine et la pratique ne se rejoignent guère ! Cette note, de simple clarification, se propose de rappeler la *portée* de la logique concurrentielle, telle qu'elle est idéalisée dans le modèle d'équilibre général en concurrence parfaite, et telle qu'elle se vit.

L'équilibre concurrentiel

La concurrence parfaite, fondée sur des considérations subjectives d'utilité individuelle, donne lieu à un modèle dérivé qui raisonne sur des préférences révélables : *l'optimum de Pareto*. Celui-ci définit à la fois une

³⁴ En termes kantien, nous sommes dans l'ordre de la faculté de juger, à l'intersection de ses deux directions : déterminante (le sujet) et réfléchissante (le prédicat).

norme, les *conditions* pour la réaliser et un *instrument* pour y parvenir. Il est censé fournir à la fois une clé d'intelligibilité de la réalité (économie positive) et un critère d'optimisation (économie normative).

Une norme politique

Un état de l'économie, une certaine *allocation des ressources*, sera jugé optimal si, et seulement si on ne peut plus améliorer la situation de certains agents sans en léser d'autres.

Des conditions de réalisation

Les conditions de réalisation de cette norme définissent un *optimum* tel que

- techniquement, il y a égalité des taux marginaux de transformation (considération objective) entre biens produits et facteurs de production dans le chef de tous les producteurs³⁵ : les productivités relatives des facteurs y sont les mêmes, à la marge, ce qui leur permet de les rémunérer de même ;
- socialement, il y a égalité des taux marginaux de substitution (considération subjective) entre biens consommés dans le chef de tous les consommateurs : la préférence relative qu'ils éprouvent pour ces biens est la même, à la marge, ce qui les justifie à les payer d'un même prix ;
- économiquement, il y a égalité entre ces taux marginaux de transformation et de substitution ; autrement dit, il est possible que producteurs et consommateurs s'accordent sur de mêmes prix.

Un instrument : le marché

L'optimum de Pareto a été démontré équivalent, sous quelques hypothèses peu restrictives, à la concurrence parfaite.³⁶ C'est donc le jeu *spontané* du marché en concurrence parfaite qui permettra de réaliser l'optimum allocatif général. Le marché effectue ceci en mettant en présence offreurs et demandeurs. Il les fait s'ajuster grâce aux prix, qui suscitent le désistement volontaire d'offeurs ou demandeurs excédentaires. Cette harmonisation d'intérêts individuels dans un équilibre général, et ces égalités entre taux marginaux de transformation et de substitution ne font appel à aucune « main invisible » et n'imposent pas un lit de Procuste qui nivellerait les goûts personnels ou les techniques d'entreprise. Le modèle postule « seulement » la rationalité d'agents soucieux d'affecter leurs ressources au mieux de leurs intérêts tout personnels. Ce qui implique successivement

- la prise en compte de leurs goûts et de leurs intérêts, ainsi que des limites de leur pouvoir d'achat ;
- la prise en compte des opportunités offertes sur les marchés, notamment le prix ou le coût relatif des biens et des facteurs qui les intéressent ;
- la conciliation de ces ordres de considération dans un *équilibre du consommateur ou du producteur*.

Le jeu des prix

L'harmonisation des équilibres individuels vient de ce que tous les agents tiennent compte de la *même information extérieure, unique et suffisante* que sont les prix. C'est le prix, censément unique pour un bien sur son (unique) marché, qui résume toute l'information pertinente pour motiver offreurs et demandeurs à se présenter ou non, de sorte que l'égalité se fasse entre offres et demandes satisfaites à *ce prix*. La « vidange » du marché est limitée à ce qu'autorise ce prix, compte tenu du budget dont chacun dispose et elle n'exclut donc pas des frustrations. Pas plus que le respect d'une justice *commutative* n'exclut des injustices en termes de justice *distributive*. C'est aux mêmes prix relatifs des biens que tous les consommateurs ajustent leurs choix, c'est aux mêmes prix relatifs des produits et aux mêmes coûts relatifs des facteurs que les entreprises ajustent leur activité, et c'est ainsi que se réalise - sans l'intervention d'aucun mécanisme régulateur *explicite* - l'égalité générale des taux marginaux de substitution et de transformation. Le rôle des prix est donc crucial : ils sont le seul critère commun à des agents que l'on présume, au demeurant, indépendants les uns des autres.

Critique

Les imperfections de la concurrence

Le modèle postule diverses conditions sans lesquelles les prix n'assurent pas une information suffisante des acteurs. Ces conditions ne sont pas généralement, ni même approximativement satisfaites.

Primo, un nombre élevé et croissant de biens et de services ne sont pas indifférenciés ; quoique concurrents, ils ne sont pas de parfaits substituts ; dès lors, leur concurrence ne dépend pas seulement des prix, mais aussi d'autres attributs : spécificités du produit, mode, services connexes, conditions de financement, ... *Secundo*, les

³⁵ Taux marginal de *transformation* entre deux biens : la quantité supplémentaire d'un bien qu'un agent *peut* techniquement acquérir ou produire en sacrifiant une unité de l'autre bien. Le concept est *objectif*. Taux marginal de *substitution* entre deux biens : la quantité supplémentaire d'un bien qu'un agent *accepte* d'acquérir en sacrifiant une unité de l'autre bien. Le concept est *subjectif*. Analytiquement, les deux concepts sont équivalents.

³⁶ L'optimum a été formulé par le sociologue Vilfredo PARETO (1848-1923). Kenneth ARROW et Gérard DEBREU (1954) ainsi que Tjalling KOOPMANS (1959) l'ont montré équivalent à l'équilibre général concurrentiel de Léon WALRAS (1874).

marchés sont rarement instantanés et ponctuels. S'étalant dans le temps et dans l'espace, ils ne sont pas pleinement transparents. Cela impose des coûts différenciés, introduit des asymétries dans l'information des acteurs et brise l'unicité des prix. *Tertio*, les marchés sont rarement « atomistiques », c'est-à-dire mettant en présence un grand nombre d'offreurs et de demandeurs dont le poids individuel est négligeable. Des opportunités de négociation ou de stratégie individuelle naissent donc, les prix ne résultent plus de la seule confrontation anonyme des offres et demandes, l'information qu'ils donnent n'est ni univoque, ni exhaustive et leur jeu n'est plus optimal.

Si l'on veut conserver le cadre systémique du marché en raison des vertus de la concurrence, ces imperfections appellent une intervention politique : le régulateur doit être lui-même régulé. Une telle intervention collective³⁷ est acceptable si le rôle allocatif des prix est préservé. C'est (tout) ce que plaide Jacques RUEFF dans son *Épître aux dirigistes* : intervenez sur la structure de l'offre ou sur celle de la demande, intervenez sur les modalités de formation des marchés, - mais ne touchez pas aux prix !

Le problème se complique lorsqu'une telle correction des conditions concurrentielles est impossible ou indésirable. Les générations futures peuvent être concernées par ce qui se fait ; elles n'ont pas voix au chapitre. Un petit pays peut se voir confronté à un monopole international, qu'il est impuissant à réduire ou à contrôler. Toute taxe introduit une différence entre le prix payé par les acheteurs et le prix reçu par les vendeurs ; sauf à supprimer complètement l'État, l'unicité des prix ne peut être assurée. Dans tous ces cas où une contrainte s'oppose à la satisfaction de certaines conditions de l'optimum, il n'est pas a priori souhaitable de réaliser les autres conditions : face à un monopole, une demande « atomisée » écarterait de l'optimum.³⁸ L'optimum économique doit alors être recherché sous cette contrainte. Nous pénétrons le domaine de la programmation et quittons celui du jeu spontané de marchés abandonnés à des volitions individuelles réputées indépendantes.³⁹

L'indifférence à la répartition sociale

Modèle d'« optimum sans conflit » (K. BOULDING), la concurrence parfaite admet la répartition des revenus et des fortunes telle qu'elle est ou telle qu'elle résulte des échanges. En principe, cela résulte de l'objet limité du modèle : traitant de l'échange, il ne se préoccupe que de justice *commutative*. La norme de Pareto sera jugée exigeante quant à soi : il faut un sens civique développé pour refuser un avantage s'il doit léser quelqu'un d'autre - quiconque autre ! On le jugera en revanche égoïste quant aux autres : n'est-ce pas manquer de sens social que refuser un avantage à d'autres, à quiconque autre, s'il doit m'en coûter ? En fait, la doctrine renvoie cette préoccupation *distributive* aux générosités personnelles ou collectives, hors-marché.⁴⁰

Même en tenant compte de ces qualifications, la norme de Pareto est pourtant politique, particulière et controversable. En l'occurrence, elle relève de l'utilitarisme individualiste et le modèle qui en dérive est étroitement tributaire de l'hypothèse d'indépendance mutuelle des utilités individuelles. Ce que suggèrent son succès intellectuel et sa fertilité pratique, c'est que cette norme particulière et controversable traduit assez bien le code qui fonde implicitement bon nombre de nos échanges.

Portée du modèle

La concurrence parfaite et l'optimum de Pareto définissent un rendement social qui ne couvre pas toute la vie sociale, ni même toute la réalité économique. En théorie comme dans les faits, la concurrence ne définit qu'un mode de régulation. Pas plus qu'il n'y a de main invisible, il n'y a de *forces du marché*. Le marché est un mécanisme régulateur, non un moteur. Celui-ci réside dans les volitions individuelles des gens, dont le modèle suppose seulement qu'ils les gèrent rationnellement, c'est-à-dire en ajustant au mieux les moyens dont ils disposent à la poursuite de leurs objectifs.

Le modèle part des volontés individuelles qui se mobilisent, donc de l'*insatisfaction* que les, ou des agents éprouvent en regard de ce qu'ils pourraient obtenir. La tendance à l'équilibre ne se manifeste qu'à *partir d'une situation de déséquilibre*. Philosophe de la libre concurrence, Friedrich HAYEK insiste lui-même sur le fait que

³⁷ Collectif d'un point de vue économique ou sociologique ne signifie pas nécessairement public d'un point de vue juridique. Il peut s'agir d'une négociation entre agents privés. La différence avec le marché pur est que les acteurs sont explicitement en interaction, au lieu que la concurrence postule l'indépendance des choix individuels.

³⁸ C'est l'objet du théorème d'« inséparabilité des conditions d'optimalité » de R.G. LIPSEY et K. LANCASTER (1957), qui est à l'origine des théories dites du moindre mal (*second best*).

³⁹ Économiquement fondées pour l'efficacité allocative, des interventions régulatrices sont refusées politiquement quand le régime concurrentiel est voulu par idéologie libertarienne : la liberté (souveraineté du consommateur, libre initiative de l'investisseur, droit de propriété avec droit d'« user et abuser ») est ici le bien en soi auquel on subordonne toute autre considération. Cette position est souvent *motivée* économiquement et le droit de propriété est alors l'enjeu central, mais elle ne répond pas à une *raison* économique.

⁴⁰ On n'interférerait pas avec la répartition « primaire » des revenus qui résulte des prix : les salaires, notamment, mais la solidarité sociale pourra se marquer dans des redistributions « secondaires » de revenus, par voie fiscale ou de sécurité sociale.

le marché perdrait toute vertu dynamique - comme vecteur de progrès technique et matériel - si la concurrence parfaite était réalisée.